



## LE GTV CORSE ET LE GDS CORSE ORGANISENT 2 JOURNEES DE FORMATION EN JANVIER 2022

Formation obligatoire pour les éleveurs sous APDI ou APMS ainsi que pour un des responsables des exploitations en lien épidémiologique avec un cheptel infecté

### PREVENIR LA TUBERCULOSE EN ELEVAGE BOVIN

Les **objectifs pédagogiques** de la formation :

- Connaître la maladie et prendre conscience de l'importance de l'hygiène
- Identifier les bonnes pratiques pour passer à une logique de prévention du risque
- Maintenir de bonnes pratiques d'élevage
- Mettre en place des mesures préventives et évaluer sa situation par rapport aux risques identifiés.



**Durée**  
1 journée en salle  
154 € stagiaires non VIVEAbles

A l'issue de la formation, vous serez capable d'évaluer les facteurs de risque liés à la tuberculose pour votre élevage bovin et mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées

**Encadrement par 2 formateurs :** Sébastien GRECH-ANGELINI, vétérinaire GTV Corse ; Nicolas IACOUZZO (2A) ou Maria-Duménica SANTUCCI (2B), techniciens GDS Corse.

**Méthodes et outils pédagogiques :** formation collaborative, diaporama agrémenté de photos, exemples pratiques et cas concrets, classeur individuel (diaporama, feuille d'auto-évaluation, feuille de route personnelle, livret de l'éleveur)

**Modalités d'évaluation :** en début de stage : tour de table des attentes des stagiaires ; en fin ou pendant la formation : quizz (bases de la maladie, identification des risques et savoir les hiérarchiser, établir un plan de prévention des risques adapté à sa situation personnelle), auto-évaluation

**Prérequis :** aucun

**Date, lieux et horaires :** Formation en présentiel

- Mardi 25 janvier 2022 : 9h-17h : Centre de Promotion Social - 7 Rue du Colonel Feracci, Corte
- Jeudi 27 janvier 2022 : 9h-17h – Lycée Agricole de Sartène, Route de Levie, Sartène

**Public :** éleveurs bovins installés en Corse ou en cours d'installation

**Modalités d'évaluation :** autoévaluation des acquis et questionnaire de satisfaction à l'issue du stage. Echanges avec les stagiaires et intervenant.

**Date limite d'inscription :** inscription obligatoire jusqu'à 48h avant la formation dans la limite des places disponibles

**Conditions tarifaires :** Pour les actifs agricoles non-salariés (chefs d'entreprise, conjoints collaborateurs, aides familiaux, dont cotisants de solidarité, jeunes en phase d'installation) : les conditions ci-dessous s'appliquent aux cotisants VIVEA, sous réserve que ceux-ci soient à jour de leur cotisation MSA, qu'ils suivent au moins 7 heures de formation, et qu'ils ne dépassent pas leur plafond financier de prise en charge (2 000 €/année civile) consultable sur le site de VIVEA : Coût journalier par stagiaire = 0€ HT (VIVEA prend en charge 175€/jour/stagiaire, repas et frais annexes non compris)

Pour les salariés agricoles, apprentis : Coût journalier par stagiaire = 154€ HT (repas et frais annexes non compris) ; Pour les autres statuts : nous contacter

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Toute personne en situation de handicap peut contacter le responsable du stage afin d'indiquer le cas échéant les adaptations nécessaires pour suivre la formation dans les meilleures conditions. Nous nous engageons à étudier la faisabilité de ses aménagements, en collaboration avec des partenaires spécialisés si besoin.

**Modalité d'accès :** contactez le GDS Corse

À l'issue de votre inscription, vous recevrez par mail ou défaut par courrier une convocation en formation

A l'issue de la formation, une attestation de formation vous sera envoyée.

**L'obligation des stagiaires et tout autre intervenant de la formation dans le contexte COVID-19 :** chaque stagiaire doit respecter les règles sanitaires et l'organisation mises en place au sein de l'organisme de formation.

**Modalités d'inscription, conditions tarifaires et conditions générales de vente :** disponibles sur le site de l'association : [www.gdscorse.fr](http://www.gdscorse.fr)

## CONTACTS

Pour tout renseignement ou préinscription :

Le **GTV Corse** : [gtvcorse@gmail.com](mailto:gtvcorse@gmail.com) / Isabelle (06 82 60 99 20) CORSE-DU-SUD

Maria-Dumé SANTUCCI : [maria-dume.santucci.gdscorse@reseaugds.com](mailto:maria-dume.santucci.gdscorse@reseaugds.com) / 06 49 34 66 36 HAUTE-CORSE

## BULLETIN INSCRIPTION

N°EDE: ..... M/Mme (Nom/Prénoms).....Nom exploitation : .....

Date de naissance : ..... Adresse : .....

CP..... Ville ..... Tél. : ..... Email : .....

Statut :  Chef d'exploitation (\*)  Conjoint collaborateur  Aide familial  PPP  salarié  Autre

Règle le montant de :  Gratuite (VIVEA) (\*)  154 €/personne\* (non VIVEA) (\*)

(\*) En tant que chef d'exploitation, vous pouvez, en l'état actuel des textes, bénéficier du crédit d'impôt : possibilité de prise en charge jusqu'à 66 euros par jour de formation avec plafond annuel de 40 heures de formation par entreprise.

Fait à..... le.....

Signature (La signature de ce bulletin signifie l'acceptation des conditions générales disponibles sur notre site internet)